

Analyse statistique de la responsabilité médicale au Québec

J. H.

Volume 47, numéro 1, 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104017ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104017ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

H., J. (1979). Analyse statistique de la responsabilité médicale au Québec. *Assurances*, 47(1), 53–56. <https://doi.org/10.7202/1104017ar>

Analyse statistique de la responsabilité médicale au Québec

par

J.H.

Sous ce titre, le Centre de droit privé et comparé de l'Université McGill vient de publier les premiers résultats de ses travaux. Il n'est pas question ici de reproduire les tableaux, les statistiques, l'analyse même des six cent soixante-cinq poursuites judiciaires en responsabilité civile, intentées au Québec, contre les membres de la profession médicale entre le premier janvier 1968 et le 31 décembre 1977. Ce qui est l'objet de la compilation. Nous nous contenterons de signaler certaines conclusions qui ressortent des recherches faites par l'Institut.

53

1. Et d'abord, la répartition des accidents iatrogéniques en fonction de l'issue du litige:

	Fréquence absolue	Fréquence relative (en pourcentage)
J Jugement	78	11.7
D Désistement	35	5.3
R Règlement	214	32.2
X Pendant	334	50.2
Y Manquant	4	0.6
TOTAL	<u>665</u>	<u>100.0</u>

2. Puis, la répartition des accidents iatrogéniques, suivant qu'ils furent l'objet d'un règlement hors cour ou d'un jugement:

A S S U R A N C E S

J Jugement	78	23.9
R Règlement	249	76.1
TOTAL	327	100.0

3. Les constatations qui ressortent des chiffres indiqués précédemment:

54

« Il ressort de l'analyse du mode de disposition des litiges eu égard aux médecins poursuivis (Tableau XII-A), qu'un règlement est survenu dans 60.7% des cas analysés, un désistement dans 16.4% des cas, un jugement rejetant une action intentée contre un médecin dans 14.0% des cas et un jugement accueillant une action intentée contre un médecin dans 8.9% des cas. Par ailleurs, si l'on considère uniquement les instances où jugement est intervenu à l'égard d'un médecin (Tableau XII-B), il s'avère que le demandeur obtient gain de cause dans 38.8% des cas alors que son action fut rejetée dans 61.2% des cas.

4. La répartition des médecins poursuivis en fonction de leur statut professionnel:

	Fréquence absolue	Fréquence relative (en pourcentage)
1 Spécialistes	564	71.9
2 Omnipraticiens	198	25.4
3 Résidents	11	1.4
4 Internes	5	0.6
5 Médecins	6	0.7
TOTAL	784	100.0

5. Celle des médecins poursuivis en fonction de leurs champs d'activité:

A S S U R A N C E S

Catégorie	Code	Fréquence absolue	Fréquence relative (en pourcentage)
Allergiste	1	2	0.3
Anatomo-pathologiste	2	1	0.1
Anesthésiste	3	55	7.0
Cardiologue	5	9	1.1
Chirurgien vasculaire	6	7	0.9
Chirurgien général	7	104	13.3
Chirurgien orthopédiste	8	83	10.6
Chirurgien plastique	9	44	5.6
Chirurgien thoracique	10	4	0.5
Dermatologue	11	6	0.8
Electroencéphalographiste	12	1	0.1
Endocrinologue	13	1	0.1
Gastro-entérologue	14	1	0.1
Gynécologue	15	4	0.5
Hématologiste	16	1	0.1
Interniste	18	6	0.8
Néphrologue	21	4	0.5
Neuro-chirurgien	22	15	1.9
Neuro-psychiatre	23	1	0.1
Neurologue	24	6	0.7
Obstétricien	25	9	1.1
Obstétricien-gynécologue	26	74	9.4
Ophthalmologiste	27	13	1.6
Oto-rhino-laryngologiste	28	34	4.3
Pédiatre	30	9	1.1
Physiatre	31	1	0.1
Pneumologue	32	4	0.5
Psychiatre	33	21	2.6
Radiologiste	34	24	3.0
Radiothérapeute	35	7	0.8
Rhumatologue	36	3	0.3
Urologue	37	10	1.2
Omnipraticien	38	198	25.2
Résident	39	11	1.4
Interne	40	5	0.6
Médecin	41	6	0.7
TOTAL		784	100.0

6. Les actes professionnels associés aux accidents iatrogéniques analysés en fonction des systèmes fonctionnels sur lesquels portaient ces actes:

56

CONSTATATIONS: Il ressort de la répartition des actes professionnels associés aux accidents iatrogéniques analysés eu égard aux systèmes fonctionnels affectés par de tels actes, que les interventions les plus souvent associées à un accident portent sur le *système musculo-squelettique* (23.3%), le *système gynécologique* (15.2%) le *système tissulaire* (12.6%), le *système digestif* (6.6%) et le *système cardio-vasculaire* (6.3%).

RESTRICTIONS: Des 665 cas analysés, cinquante-huit (58), soit 8.7%, n'ont pu être intégrés au présent tableau en raison de la non pertinence des données ainsi que de l'impossibilité de retracer certaines données par l'entremise du procédé informatique.



Voilà un premier document qui résume les constatations des collaborateurs de l'Institut. Ces travaux le conduiront beaucoup plus loin. C'est avec grand plaisir que nous publions ici ces premiers résultats et que nous félicitons l'Institut et ses collaborateurs de la manière dont la question a été abordée et menée à bien.